Affaire Benjamin Griveaux : Piotr Pavlenski refuse l’expertise psychiatrique

17/07/2020 à 11h19



Affaire Benjamin Griveaux : Piotr Pavlenski refuse l’expertise psychiatrique et risque d’être placé en détention provisoire

[…]

Il risque le placement en détention provisoire. L’artiste russe Piotr Pavlenski a refusé de se soumettre à l’expertise psychiatrique demandée par une juge d’instruction, rapporte France Info. Il est mis en examen pour « atteinte à l’intimité de la vie privée » après la diffusion d’une vidéo « à caractère sexuel » de l’ancien porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux.

« Une obligation inutile et vexatoire »

Cette expertise devait être produite avant le 15 juillet, selon un courrier d’une juge d’instruction où elle rappelle que son contrôle judiciaire l’astreint à « envoyer des justifications de soins psychiatriques tous les deux mois ».

[…]

L’article dans son intégralité sur 20 Minutes